

Vous trouverez dans ce feuillet quelques informations pratiques sur la vie communale.

### Horaires de la Mairie :

Du lundi au vendredi

9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Le samedi (permanence Etat Civil)

9h15 à 12h00

Pour information, le service urbanisme est ouvert au public du lundi au jeudi matin.

Et sur rendez-vous l'après-midi du lundi au jeudi et le vendredi toute la journée

Horaires des autres services sur le site :

[www.foret-fouesnant.org](http://www.foret-fouesnant.org)

Directeur de publication : Patrice VALADOU, Maire

Conception : Mairie de La Forêt-Fouesnant

Comité de Lecture :  
Commission  
Communication

Le **verger** situé chemin de Pen Ar Ster, ainsi que celui de la Montagne du Roi sont ouverts au public.

Les Forestois sont invités à venir y ramasser les fruits de saison.

Chères Forestoises, Chers Forestois,

Malgré l'extension des domaines d'intervention de l'intercommunalité (Communauté de Communes du Pays Fouesnantais), la Commune demeure, dans la République, la collectivité la plus proche des habitants avec la multiplicité de services de proximité. Nous ne le répéterons jamais assez.

Mais dans la période où nous sommes, avant le renouvellement du conseil municipal, chacun(e) doit garder sa liberté d'apprécier ce qui a été accompli ou est en cours.

Par ailleurs, cette lettre, comme les précédentes, rend compte, avec divers rappels, de droits et obligations, pour une vie locale optimale.

Bonne fin d'année à toutes et à tous.

Le Maire, Patrice VALADOU

### Traitement des eaux pluviales dans la cadre de la prévention contre les inondations

Depuis l'approbation du PLU, il est obligatoire de gérer et de traiter l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle ou sur l'unité foncière considérée.

En conséquence, toute nouvelle opération entraînant une imperméabilisation des sols doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration en Mairie.

En tout état de cause, le déversement direct des eaux pluviales sur la voirie est proscrit.

Pour de plus amples informations, les renseignements peuvent être obtenus auprès des services la mairie.

### MEDIATHÈQUE

Après le thème de l'écologie, du recyclage et de l'utilisation de produits "naturels" en septembre, le mois d'octobre, à la médiathèque, sera consacré aux plantes et leurs vertus. En novembre bien emmitoufflés, nous nous tournerons vers "Les pôles" et "Le grand froid" sera le thème du club de lecture qui se réunira le 26 novembre.

### Nouveaux Horaires période scolaire et petites vacances

À compter du 1er octobre 2019

**Lundi** 16 h – 18 h 30

**Mercredi** 10 h – 18 h 30

**Vendredi** 16 h – 18 h 30

**Samedi** 10 h – 12 h 30

14 h – 17 h 00

### À NOTER :

➤ Vendredi 25 oct de 18 à 20h : Atelier « Confectionner des tisanes à partir de plantes fraîches et sèches locales sauvages, aromatiques et médicinales du jardin », avec Micheline Malabous, Herboriste.

➤ Vendredi 29 novembre à 20h30 : Projection-conférence du court-métrage d'Anne Quéméré « Passagère de l'Arctique » dans le cadre du mois du doc.

### ÉLAGAGE :

Pour une meilleure visibilité et une plus grande sécurité, la végétation des propriétés privées qui empiète sur la voirie communale peut se révéler dangereuse pour les piétons, cyclistes et automobilistes.

Afin d'éviter des accidents et faciliter le passage des véhicules hauts, la mairie rappelle aux propriétaires qu'ils doivent obligatoirement entretenir leurs arbres, arbustes ou haies. Les branches ne doivent pas gêner les voies publiques, cacher les panneaux de signalisation, ni toucher les fils conducteurs aériens EDF et télécom.

La municipalité remercie les propriétaires concernés de bien vouloir faire le nécessaire.

### INFO ÉLECTEURS

Les **élections municipales 2020** auront lieu les **15 et 22 mars** prochains. Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles toute l'année, mais pour pouvoir participer à ce scrutin, il faudra être inscrit avant le **vendredi 7 février 2020**.

## Informations pratiques

### Recensement militaire

Dès 16 ans (jusqu'à 25 ans) le recensement militaire est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics, de participer à la journée défense et citoyenneté (JDC), être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Merci de s'adresser à la Mairie pour plus d'informations.

### CIMETIERE

En cette période de Toussaint à venir, c'est le moment pour les familles de se recueillir sur les tombes. Un plan détaillé du cimetière sera affiché présentant toutes les concessions échues et celles qui le seront en 2020. Pour rappel, le renouvellement de concession est à effectuer dans les 24 mois qui suivent la fin de sa validité. Si ce délai est dépassé, le maire peut effectuer la reprise de cette concession et l'attribution de l'emplacement sans démarche particulière auprès des familles antérieurement titulaires.

## INFOS TRAVAUX

### ➤ Salle multifonctions :

Les travaux se poursuivent, le planning est respecté. Nous sommes actuellement sur le lot gros œuvre. La date de la livraison reste programmée pour le 2ème semestre 2020.

### ➤ Eglise Notre Dame Izel Vor :

La deuxième phase des travaux concernant la partie centrale de l'édifice est en cours et se poursuivra jusqu'en janvier 2020.

### ➤ Voirie :

\* Une chaussée partagée (comme celle de la rue des Cerisiers) sera mise en place depuis le lotissement de La Grande Halte jusqu'à la liaison douce récemment aménagée.

\* Le marquage au sol et la signalisation, rue du Vieux Port, le long de la baie sont programmés prochainement.

### ➤ Eclairage public :

Une campagne de remplacement des lanternes est en cours sur différents secteurs de la commune, pour un montant de plus de 40 000 €

(passage aux diodes électro-luminescentes afin d'optimiser le parc et faire des économies d'énergie).

### ➤ Divers :

- \* Les sanitaires, à côté de la pharmacie, sont en service.
- \* La couverture du bâtiment de La Poste pour des travaux d'étanchéité est en cours.
- \* Le toit de la petite maison rue de l'école va être refait.

## DÉCHETS MÉNAGERS

Un nombre important de déchets en tout genre est retrouvé régulièrement sur la voie publique et aux pieds des colonnes à déchets.

**Pour rappel :** tout déchet autre que déchet ménager, tri/recyclable et verre, doit être déposé à la déchetterie intercommunale de Kérambris à Fouesnant. Par ailleurs, chaque foyer de la commune doit être en possession d'une carte magnétique ou de bacs à roulettes, qui pour ces derniers, doivent être sortis le dimanche soir aux emplacements prévus.

Rens. Pôle déchets Kerambris 02.98.56.54.54

## INFOS POLE ENFANCE

Les programmes des mercredis de novembre & décembre 2019 pour l'accueil de loisirs sortiront semaine 41 : l'Amérique sera au programme.

Cette année le fil conducteur est " voyage autour du monde", l'objectif étant de faire découvrir les 5 continents aux enfants à travers une multitude d'activités : culturelles, artistiques, culinaires, musicales, jeux divers... Bertrand fera des repas à thème selon les pays.

Un nouvel aménagement du Pôle Enfance est en cours, afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions de confort, d'hygiène et de sécurité et d'augmenter la capacité d'accueil de l'ALSH. La salle de sieste a été délocalisée dans les locaux de l'école maternelle ce qui a permis de disposer d'une troisième salle d'activités fixe et le centre de loisirs bénéficiera bientôt d'un mobilier neuf adapté à ces changements.

*La semaine du goût aura lieu du lundi 07 au vendredi 11 octobre 2019. La thématique choisie est "la découverte des différents fromages".*

Pour suivre l'information du Pôle enfance KERMÔMES en continu : site internet de la commune et la page facebook @poleenfancefff

## RESTAURANT SCOLAIRE

La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGALIM, impose de proposer régulièrement des menus végétariens (sans viande rouge ou blanche, sans poisson ou fruits de mer, mais pouvant néanmoins comporter du lait ou des œufs) au restaurant scolaire à compter du 1er novembre 2019. Le personnel communal en charge de la préparation des repas va mettre en œuvre ces dispositions légales, avec le souci de maintenir à son niveau actuel (très faible) le gaspillage alimentaire et de conserver une bonne qualité gustative. Ces menus végétariens seront identifiés par un logo spécifique.

## STATIONNEMENT ÉCOLE L'ENCRE MARINE

L'arrêt minute situé à proximité de l'école s'adresse aux parents d'élèves qui désirent déposer leurs enfants sans les accompagner, pouvant aller et revenir seuls le soir.

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- \* Les véhicules roulant dans le sens de la montée sont autorisés
- \* Avancer jusqu'à la première place et rester au volant de son véhicule
- \* S'arrêter brièvement, le temps nécessaire à la dépose ou l'embarquement des enfants
- \* Faire descendre ou monter les enfants du côté droit.

## MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

18 rue Charles de Gaulle - 29940 LA FORÊT-FOUESNANT

Tél. : 02.98.56.96.55 Fax : 02.98.56.82.33 - accueil@foret-fouesnant.org - [www.foret-fouesnant.org](http://www.foret-fouesnant.org)

TOUTES VOS INFOS  
SUR LE SITE !